

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 9 JUIN 2023**

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. JEAN-JACQUES, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, Mme MONET, M. ROCHER, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MOLLIERE pouvoir à M. BOURSE, M. CHASTAING pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ENJALBERT pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme CHAIZE pouvoir à Mme CHAPPAZ, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme MOROSAN pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme YOT, M. ALLET pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2023-050

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE POUR LES PROJETS D'ACCUEIL DE CENTRE DE LOISIRS ET POUR L'ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE VICTOR HUGO

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission permanente Travaux, Cadre de Vie et Développement durable en date du 23 mai 2023,

VU l'avis de la Commission permanente des Finances en date du 30 mai 2023,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a le projet de créer un espace dédié à l'accueil de loisirs sans hébergement au sein du groupe scolaire Victor Hugo qui sera réhabilité et étendu,

CONSIDERANT que le restaurant attenant au groupe scolaire maternelle et élémentaire Victor Hugo sera aussi réhabilité et étendu et aura vocation à accueillir des élèves de maternelle et d'élémentaire sur les temps à la fois scolaire et périscolaire,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au taux de 45% des dépenses destinées à la création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les maternelles et de 30% des dépenses destinées à la création d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les élémentaires,

CONSIDERANT le plafond des dépenses éligibles fixé par la Caisse d'Allocations Familiales à 3 500 € par mètre carré pour un projet de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement maternelle et élémentaire,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC ;

Le Conseil de Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de création d'un local dédié à l'accueil de loisirs sans hébergement au sein du groupe scolaire Victor Hugo qui sera réhabilité et étendu, ainsi que le projet de réhabilitation et extension du restaurant scolaire et périscolaire attenant.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 110 725,85 € hors taxes.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire